

William A. Niyacs

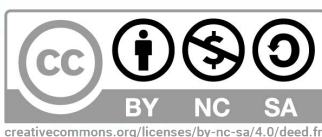
C.P. 92, Victoriaville, Québec (Canada) G6P 6S4 – (819) 758-7401

C O N F É R E N C E

**PREMIER COLLOQUE RÉGIONAL DES
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LAVAL**

**POLITIQUES SOCIALES:
CONJONCTURES ET TENDANCES**

le 20 mars 1992



THE HISTORY OF THE

REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

IN

THE YEAR 1649

BY

JOHN BURNET

OF THE UNIVERSITY OF OXFORD

IN TWO VOLUMES

THE SECOND VOLUME

LONDON

Printed by J. Sturges, in Strand

1724

Printed by J. Sturges, in Strand

1724

Printed by J. Sturges, in Strand

1724

Printed by J. Sturges, in Strand

1724

INTRODUCTION

Partager des réflexions sur les politiques sociales à ce moment-ci de notre histoire me semble un peu casse-cou. Depuis le moment à la fin de l'automne dernier où j'ai reçu l'invitation pour faire cette présentation, il y a eu au Québec le dépôt de deux projets de loi majeurs et d'un énoncé politique qui, pris ensemble, risquent d'avoir un impact considérable sur le développement social. En même temps, on tente d'opérationnaliser une réforme capitale dans le domaine de la santé et des services sociaux. Et tout ceci sans compter l'insécurité politique qui entoure le débat constitutionnel...

La conjoncture actuelle risque ainsi de changer à court terme et évoluera inévitablement à moyen et à long terme. C'est donc sur une toile de fond d'instabilité que je tenterai de brosser un tableau des conjonctures et des tendances actuelles en rapport avec les politiques sociales au Québec. Il est primordial de noter que, comme toute autre fresque, celle-ci sera le reflet de la vision de son peintre et elle n'a pas la prétention d'être ni complète, ni exhaustive, ni même objective. Autre bémol: plusieurs tendances et conjonctures sont déjà bien connues et il y aura sans doute une certaine redondance à l'occasion avec les informations qui ont déjà été communiquées au participant-e-s du colloque, notamment par le biais du document de réflexion.

L'oeuvre est néanmoins là, construite comme suit: à l'arrière-plan, il sera question des constats généraux en rapport avec les politiques sociales; seront ensuite superposées des tendances présentes un peu partout à travers le monde; à l'avant-plan, ce sera la conjoncture québécoise qui fera l'objet de notre attention.

CONSTATS GÉNÉRAUX

De façon générale, les politiques sociales, au moins au niveau de leur mise en application, ne sont pas stables mais plutôt à la merci des conjonctures politiques. Une nouvelle situation politique peut en effet avoir de lourdes conséquences sur les politiques sociales. Qui plus est, les résultats ne sont pas toujours positifs et on n'a qu'à jeter un regard sur les pays de l'Europe de l'Est pour trouver des exemples probants: chômage sans précédent en Allemagne de l'Est, famine en plein centre de Moscou, la croissance de la prostitution et de l'industrie de la pornographie en Hongrie...

Un constat corrélatif est le fait que les politiques sociales peuvent varier géographiquement et ce, toujours en fonction de la conjoncture politique. Plus près de chez nous, ce phénomène est assez facile à percevoir, surtout au Canada hors Québec, où les politiques sociales telles que nous les connaissons ici font l'envie des personnes impliquées dans le développement social à l'extérieur de nos frontières. Un exemple tiré de mon vécu: lors de la dernière réunion du bureau des gouverneurs du Conseil canadien de développement social, un membre de l'ouest canadien a, de façon mi-sérieuse, lancé l'idée que tous les programmes sociaux canadiens devraient être administrés à Québec au lieu d'Ottawa...

Un autre constat général est devenu évident pour moi il y a quelques semaines. L'IFDEC, dont je suis le président, avait été invitée à se présenter devant la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi sur la nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre. La personne qui m'a téléphoné pour me donner les consignes relatives à l'accessibilité physique des lieux s'est nommée, en indiquant qu'elle était rattachée à la Commission des affaires sociales car il n'y a pas de commission sur la main-d'oeuvre. Ceci m'a permis de réaliser que les affaires sociales ne sont pas le domaine exclusif des ministères de la santé et des services sociaux. En conséquence, les politiques sociales sont très variées et, parce qu'elles émanent de plusieurs ministères, elles deviennent de plus en plus complexes. Selon le Conseil canadien de développement social, au moins un sondage démontre que les gens sont dépassés par la complexité des dossiers sociaux actuels¹.

Pourtant, il devient de plus en plus urgent de les comprendre car les politiques sociales traduisent de façon tangible la manière dont les gouvernements voient leurs rôles et comment ils prévoient assumer leurs responsabilités. Je vous invite à essayer d'identifier l'auteur de la citation suivante:

Quelques aumônes distribuées dans la rue ne remplissent pas les obligations de l'État. Celui-ci doit, à tous les citoyens, une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé.

Cette citation propose une vision précise du rôle de l'État relatif au bien-être de sa population. C'est essentiellement de ce rôle dont il est question lorsqu'on parle de politiques sociales, c'est-à-dire la manière dont l'État assume ses obligations envers ses citoyennes et ses citoyens. Dans la pratique, ceci se traduit par l'élaboration de programmes, de lois et de toutes sortes de mesures accessoires: décrets, règlements...

Notons toutefois que les priorités déterminées par l'État reposent essentiellement sur sa perception de ses responsabilités. Cette perception repose à tour de rôle sur une philosophie ou une morale précise. À titre d'exemple, la citation présente l'État comme ayant une responsabilité de voir au bien-être de chaque individu. C'est une philosophie qui met de l'avant un engagement de l'État envers sa population se traduisant par des obligations qui dépassent la simple distribution de « quelques aumônes ».

À mon avis, malgré le manque de féminisation et un langage un peu vieillot, cette citation aurait pu, à un moment donné, se trouver dans certains mémoires et rapports du mouvement populaire et communautaire. Mais l'auteur ne provient pas de ce milieu. Vu d'un autre angle, le vocabulaire utilisé pourrait en quelque sorte nous ramener aux communautés religieuses, par exemple à la Conférence religieuse canadienne (région de Québec) et son mémoire intitulé « L'appauvrissement au Québec ». Mais l'auteur ne se trouve pas ici non plus.

En fait, c'est au XVIII^{ème} siècle, dans L'Esprit des lois que Montesquieu a écrit ces mots. Lui et d'autres penseurs de l'époque (Rousseau, Voltaire...) ont introduit un concept assez révolutionnaire et qui mènera en effet à une *vraie* révolution, soit « l'idée que la société a un rôle moral, un rôle de fraternité et de solidarité... [et] que l'État a une responsabilité »². Le débat sur le rôle de l'État et sur son engagement ou son désengagement ne date pas d'hier! C'est un litige qui traîne depuis plusieurs siècles et qui semble parfois encore loin d'être résolu. Il faut voir ici que les revendications des milieux progressistes — y compris, le mouvement populaire et communautaire — ne sont pas nécessairement nouvelles, ce qui n'enlève toutefois rien à la justesse de leurs interpellations.

CONJONCTURES ET TENDANCES INTERNATIONALES

Ces constats généraux — l'instabilité des politiques sociales, les variations géographiques, la panoplie des ministères impliqués, la complexité des dossiers, les débats interminables — nous aident à comprendre pourquoi les politiques sociales sont difficiles à saisir. Force nous est aussi de constater qu'elles sont également influencées par des grands courants idéologiques et que ces tendances teintent beaucoup leur élaboration.

À titre d'exemple, la restructuration économique des pays industrialisés depuis la crise du pétrole au début des années 70 a provoqué plusieurs séquelles au niveau social malgré

qu'elle ne soit pas terminée. Sur le plan économique au niveau gouvernemental, la crise structurelle du capitalisme s'est soldée par des déficits accumulés et devenus massifs dans de nombreux pays industrialisés. Dans un article paru à l'automne 1991, Vincent Van Schendel et Christian Deblock³ arrivent à la conclusion que le gouvernement fédéral canadien ne pourra réduire son déficit sans toucher aux programmes sociaux et le dernier budget fédéral est venu valider cette position avec, entre autres, les services de garde.

Tout laisse croire que les efforts pour réduire les déficits budgétaires vont entraîner une réduction progressive des services à tous les paliers gouvernementaux. Au Canada et au Québec, nous avons été soumis à ce que certaines personnes ont appelé le « Ronald Thatcherism », c'est-à-dire à une stratégie qui vise avant tout la réduction du rôle de l'État dans toutes les sphères d'activités au profit de l'entreprise privée et un bien-être social déterminé par les lois du marché. Malgré le fait qu'il soit vrai que nos programmes ont été beaucoup moins amputés que ceux de nos voisins du sud, nos gouvernements se sont néanmoins désengagés énormément comme le dit bien le document de réflexion de ce colloque. Le courant de l'État-providence a été remplacé par un autre qui souhaite ouvertement le retrait de l'État de plusieurs sphères d'activités, bref partout où il serait possible de le remplacer par des entreprises concurrentielles. Le phénomène de la privatisation — qui a connu son apogée en Angleterre mais qui fait toujours des siennes de ce côté-ci de l'Atlantique — en est un résultat direct assez bien connu.

Cette même lutte contre le déficit se fait également par un transfert de plus en plus accru des responsabilités fiscales sur le dos des particuliers, soit par le biais de nouvelles taxes indirectes (la TPS, par exemple), soit par le transfert de certaines dépenses au palier gouvernemental immédiatement inférieur: entre d'autres mots, du fédéral au provincial et du provincial au municipal. Ce phénomène est assez récent et à mon avis provoquera probablement sous peu le même genre d'exercice de réduction de services ou de désengagement au niveau municipal.

Mais quels services ont en effet été coupés? Le « Ronald Thatcherism » prône un développement social par l'exclusif biais du développement économique. Dans la dernière décennie, les services aux entreprises, les incitatifs fiscaux aux investissements et les subventions aux grandes compagnies ont tous augmenté (malgré que certains programmes économiques aient été réduits par la suite). Par contre, durant la même période, ce sont entre autres les services aux personnes malades et aux personnes handicapées qui ont été

gelés ou coupés. Ce sont également les personnes déjà pauvres qui se sont vues appauvries davantage. Durant ces années, le nombre de millionnaires au Québec a grimpé sans demie mesure, le Régime d'épargne action ayant été un véhicule assez important dans le transfert de la richesse de la classe moyenne à la bourgeoisie. Van Schendel et Deblock (1991, 282-3) ne voient pas une fin à court terme à cette tendance de réduction de services: pire, selon eux le déficit est « auto-entretenu et difficilement maîtrisable » et donc les déficits gouvernementaux continueront de *croître* malgré les efforts de réduction!

Une autre tendance à l'échelle macro-économique est celle de la globalisation des marchés. [À mon avis, cette expression « globalisation des marchés » n'est qu'un euphémisme pour justifier une exploitation croissante du Tiers-Monde, mais ceci est un autre débat.] Ce phénomène a déjà commencé à faire disparaître des sources d'emplois traditionnelles un peu partout en Amérique du nord, y compris au Québec pour diverses raisons: une trop grande spécialisation de la production dans les secteurs liés aux ressources naturelles et la montée de la concurrence internationale dans ces secteurs, le vieillissement des équipements, la baisse des prix internationaux... (*ibid.*, 283).

Les stratégies pour permettre aux économies des divers pays de s'adapter à cette globalisation ont souvent comme pierres angulaires des traités de libre-échange. On peut s'attendre à une multiplication de ce type d'ententes dans les années à venir et on le voit ici dans les négociations trilatérales Canada-États-Unis-Mexique. La globalisation des marchés requiert également une réduction des règlements commerciaux et des barrières tarifaires: les négociations dans le cadre de l'accord du GATT en sont un bon exemple.

Somme toute, ceci veut dire que des communautés locales ne pourront pas se fier à des marchés traditionnels pour leurs produits, surtout celles qui dépendent d'une seule industrie. Constat: la combinaison d'une réduction progressive de services publics (à cause des déficits) et d'une augmentation progressive de pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels (à cause de la globalisation des marchés) obligera les communautés à se réorienter si elles ne veulent pas disparaître.

À ce niveau, une nouvelle tendance de prise en charge économique est en émergence un peu partout dans les pays industrialisés. Pour plusieurs, il devient de plus en plus évident que le vieux modèle de libéralisme économique et politique ne fonctionne plus et l'écart croissant entre riches et pauvres en est une preuve éloquent. La conjoncture oblige

également à constater que les vieilles alternatives à ce modèle — le centralisme étatique, le « communisme » — ne fonctionnent plus non plus. (Et ceci, malgré que la globalisation des marchés ressemble étrangement à la description de Lénine de l'impérialisme, le « stade suprême du capitalisme ».)

De nombreuses communautés locales ont alors choisi un processus de définition de nouveaux modèles économiques et politiques. Dans ces nouveaux modèles, vu les ressources décroissantes de l'État, la prise en charge par les communautés à la base et le développement de leur capacité d'intervenir et de « gérer [leur] développement⁴ » deviennent des éléments très significatifs. De plus, une version réduite du vieux concept d'intervention sociale d'entraide est mise de l'avant sous le vocable « concertation » pour faire fonctionner le tout.

Les nouveaux modèles de développement local et de développement régional s'inspirent en partie des nouvelles pratiques de développement au Tiers-Monde. Malheureusement, ces dernières ne réussissent pas à contrer le monstrueux écart entre les pays riches et les pays pauvres. Voici quelques exemples:

niveau de revenu par tête en chute de 28% en Afrique subsaharienne entre 1980 et 1988; une personne sur trois souffre de la faim dans le monde et environ 15 millions en meurent chaque année; aggravation de la pauvreté en Afrique où on estime qu'en 1995, 55% de la population du continent noir (400 millions de personnes) vivront dans la misère.⁵

Lorsque ces catastrophes économiques sont jointes aux désastres naturels — désertification en Afrique, par exemple, ou les typhons annuels au Bengla-Desh — et aux calamités causées par les humains — le viol constant des ressources naturelles, la centaine de guerres présentement en cours dans le monde, la répression politique rampante... — on comprend mieux les causes des émigrations massives légales et illégales vers les pays industrialisés, une autre tendance qui, de toute évidence, se poursuivra.

Les immigrantes et les immigrants s'installent presque exclusivement dans les grands centres urbains tout simplement parce qu'en général, les milieux ruraux ou intermédiaires offrent peu de possibilités de se trouver un emploi. Cependant, lorsqu'on tient compte de la baisse du taux de fécondité sous le seuil de renouvellement des générations — dans tous les pays qui ont connu le « baby boom » de l'après-guerre⁶ — on peut prévoir des changements démographiques considérables au niveau des populations urbaines. Puisque les communautés à l'extérieur des grands centres urbains seront moins affectées à ce

niveau, il est possible d'entrevoir un écart grandissant entre la composition des populations québécoises rurales et celles des grands centres urbains.

Ces tendances économiques et sociales seront celles qui, à mon avis, risquent d'avoir des conséquences assez graves sur les politiques sociales au Québec. Il y en a d'autres évidemment qui auront aussi un impact considérable et il importe d'en souligner quelques-unes: l'explosion de la population mondiale, les désastres écologiques successifs, les nouveaux blocs politiques sur la scène internationale, la montée du fanatisme religieux...

AU QUÉBEC

Quelle est la situation au Québec face à tout ceci?

Au niveau gouvernemental depuis quelque temps, on retrouve un remaniement bousculé et bousculant de plusieurs politiques sociales: énoncé politique sur le développement de l'emploi et projet de loi correspondant, énoncé politique sur le développement régional et projet de loi correspondant, énoncé politique sur la réforme de la santé et des services sociaux et projet de loi correspondant, réforme de la fiscalité municipale, réforme de l'aide sociale... Tout ceci dans l'espace d'un an ou deux: les réformes se succèdent sans relâche et, on serait porté à croire, sans planification ou coordination.

La majorité de ces réformes semblent mettre de l'avant deux concepts présentement en vogue, soit la décentralisation et la concertation. Ce sont là certainement des objectifs avoués du Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu, et de la Formation professionnelle dans son énoncé politique sur le développement de la main-d'oeuvre, du ministre délégué aux Affaires régionales dans sa nouvelle stratégie de développement régional, et à un degré moindre du Ministère de la Santé et des Services sociaux et sa réforme axée sur le citoyen. Mais un examen en profondeur démontre des failles qui font que le développement continuera d'être déterminé par des fonctionnaires à Québec.

Le problème ici relève en partie de la sémantique où des définitions divergentes de concepts viennent semer une certaine confusion et beaucoup de déception. À titre d'exemple, voici un extrait d'une publication récente du Conseil canadien de développement social:

...la notion gouvernementale de consultation n'est souvent pas la même que celle des organismes bénévoles. La « consultation » sur un ordre du jour préétabli par le gouvernement ne correspond pas à la définition des organismes bénévoles, qui désirent participer non seulement à la recherche de solutions mais aussi à la définition de la nature et de l'étendue des problèmes.

De la même façon, la définition communautaire de partenariat peut aller à l'encontre de celle du gouvernement, lorsque ce dernier accorde un financement: si le gouvernement finance un organisme bénévole dont l'existence repose sur ces fonds, le « partenariat », comme les gouvernements baptisent parfois de telles formules, n'implique pas vraiment une relation d'égalité. Pour les groupes communautaires, par définition, le partenariat nécessite une égalité entre les partenaires.⁷

Dans le cas de la régionalisation des services de santé et des services sociaux, par exemple, on y retrouve une *centralisation* au niveau régional de décisions antérieurement locales et un dédoublement de paliers décisionnels où le Ministère conserve toujours le dernier mot. Quant aux nouvelles sociétés régionales de développement de la main-d'œuvre, les bureaucrates du MMSR ont jusqu'à maintenant exclu les organisations qui oeuvrent depuis vingt ans directement avec les clientèles ciblées — le mouvement populaire et communautaire — en misant exclusivement sur la concertation tripartite traditionnelle (le monde des affaires, le gouvernement, le mouvement syndical). C'est à toute fin pratique le même scénario du côté fédéral avec les Comités d'aide au développement de la collectivité qui sont limités à l'utilisation de cinq programmes, dont un hautement politisé, et où les avis sont partagés quant à la flexibilité du programme et son support réel aux initiatives locales⁸.

Dans toutes ces politiques, on semble faire fi de la volonté montante des communautés à la base de participer activement à leur développement par le biais d'une véritable décentralisation des *pouvoirs* vers les régions et les quartiers. Je l'ai entendu à maintes reprises lors de la tournée de la Commission populaire itinérante de Solidarité populaire Québec mais le message ne semble pas se rendre « en haut ».

Quoiqu'il en soit, ceux et celles qui ont à traiter des dossiers novateurs provenant des régions ainsi que des « vieux » dossiers moins prioritaires savent que tous leurs efforts peuvent souvent être court-circuités par une simple décision du Conseil du trésor. Le courant politique de désengagement de l'État en réalité se concrétise ici. Dans la conjoncture actuelle, la lutte au déficit accompagnée d'une vision néo-libérale myope passe avant toute chose et c'est le Conseil du trésor qui a l'ultime pouvoir décisionnel.

C'est ainsi que le Conseil du trésor peut renier la parole et la signature d'un ministre parce qu'un protocole négocié ne correspond pas à son interprétation d'un processus. C'est ainsi que le ministre de l'Éducation doit publiquement proclamer qu'il défendra le programme de soutien à l'éducation populaire autonome devant le Conseil du trésor, comme si son jugement ne valait rien. Si pour Mao le pouvoir était au bout du fusil, ici au Québec le pouvoir se situe présentement dans les corridors des mandarins gardiens des « CT ».

À première vue, le Conseil du trésor semble hors de tout contrôle politique. Cependant, on pourrait penser qu'un Québec désireux d'obtenir des capitaux pour un nouveau méga-projet hydro-électrique aura besoin d'une cote de crédit exemplaire pour emprunter à des taux avantageux. C'est peut-être tout à fait le contraire des apparences qui se produit, où le contrôle politique exige la réduction des dépenses avant toute chose...

Cette vision purement pécuniaire et technocratique de la société domine les débats politiques et en conséquence, l'application des politiques sociales. Pendant ce temps, la conjoncture à l'extérieur des institutions publiques et parapubliques en est une de souffrance et de misère. Deux éléments clés de cette conjoncture sont la dualisation du marché de l'emploi et la polarisation économique de la société.

Dans les dernières décennies, au Québec comme à peu près dans tous les pays industrialisés, le monde de l'emploi a été divisé en deux, en un « secteur premier » caractérisé par des salaires convenables et des emplois stables, et un « secteur second » où, à l'inverse, on retrouve des salaires inadéquats et des emplois précaires. La plupart des personnes souhaitent trouver un emploi dans le premier comme fonctionnaires ou professionnels ou dans des grosses usines, souvent syndiquées. Cependant, la grande majorité des emplois se situent dans le deuxième, comme c'est le cas dans ma région des Bois-Francs avec nos PME et nos petits commerces, comme c'est possiblement le cas dans certains quartiers de Laval.

La fragilité des emplois dans ces entreprises provoque des périodes chroniques de chômage. Pour plusieurs, le manque d'emploi conduit à l'aide sociale. On tente de s'en sortir par la participation à des programmes de formation ou à des projets d'employabilité. La « Cadillac » de ceux-ci — le PDE — prévoit ensuite le sursis des prestations d'assurance-chômage avant le retour avec les autres au rang du BES de base. Malgré ceci, certaines personnes chanceuses réussissent à se placer dans un commerce ou une usine

pour un salaire à peine plus élevé que les prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale. À l'autre extrême, des personnes totalement désabusées tentent de quitter cette roue complètement pour la voie du crime ou de la drogue ou de l'itinérance.

C'est en fait un cercle vicieux qui évolue en spirale descendante. De plus en plus, on passe de la stabilité relative du secteur premier à l'insécurité du deuxième, au cycle « emploi précaire/chômage/aide sociale ». On comprendra que la dualisation du marché de l'emploi institutionnalise une pauvreté permanente et une des conséquences les plus dévastatrices est certes celle de la polarisation économique de notre société.

La polarisation économique veut tout simplement dire que les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. Au Québec, en terme de pourcentage, la pauvreté oscille et même diminue légèrement. Cependant, en chiffres absolus, la pauvreté est croissante⁹. Notons de plus que la pauvreté varie avec le groupe d'âge (ce sont les jeunes qui écopent, qu'ils-elles soient seul-e-s ou chefs-chêfes de famille), avec le type de famille (ce sont les familles monoparentales qui ont subi les effets les plus néfastes de la récession en 1982 et qui n'ont toujours pas rattrapé le terrain perdu) et avec certaines catégories de personnes marginalisées (la pauvreté est plus présente chez les autochtones, chez les immigrant-e-s et chez les personnes handicapées)¹⁰. Comme l'a si bien dit un militant lors d'un atelier de réflexion sur le plein emploi, on est rendu qu'on tolère l'intolérable¹¹.

Une conséquence moins honteuse de la polarisation économique de la société québécoise est celle de la disparition de la classe moyenne. Certes, ce phénomène pourra s'avérer très grave si on considère que ce sont ces personnes qui, par les impôts et les taxes qu'elles paient, financent la plus grande partie des programmes sociaux. Combien longtemps nos gouvernements pourront-ils demeurer muets devant l'effritement de la classe moyenne? Entre temps, quel effet aura cette tendance sur les politiques sociales? Les tergiversations du Ministère de la Santé et des Services sociaux en rapport avec le financement du réseau des affaires sociales me semblent particulièrement éloquentes à cet égard. Nulle part dans ce débat ai-je entendu une volonté de se tourner vers ceux et celles qui ont si largement profité de la manne des années 80...

Ce qui est particulièrement troublant concernant la conjoncture de dualisation du marché de l'emploi et de polarisation des revenus, c'est son absence en terme de préoccupation dans les nombreux énoncés politiques. Dans un contexte où l'économie québécoise stagnera

encore cette année, où le taux de chômage continuera à flotter au-dessus de 11% et où les prévisions de reprise sont obscurcies par le chaos politique¹², à mes yeux le manque de compassion de notre gouvernement envers les couches les plus vulnérables frise l'indécence sinon la criminalité.

CONCLUSION

En guise de conclusion, deux autres tendances moins bien documentées mais définitivement présentes au Québec et ailleurs méritent, je crois, d'être signalées.

En premier lieu, il y a ce phénomène de vouloir réduire les problèmes sociaux à de simples difficultés techniques. Pour plusieurs personnes, la référence aux principes de base pour élaborer les objectifs est davantage un emmerdement plutôt qu'un apport et on s'en remet au chat de Deng Xiao-Ping comme modèle d'intervention — la couleur du chat n'est pas importante pourvu qu'il attrape les souris. Mais on ne semble pas réaliser que la souris a sa place dans l'ordre naturel de l'univers et que le problème n'est pas la souris en tant que telle mais plutôt les dégâts qu'elle peut causer. La solution est plus globale et seule une analyse en profondeur de la situation en fonction des principes peut permettre un résultat positif durable.

Le mouvement féministe a été d'avant-garde à ce niveau et a largement influencé le mouvement populaire et communautaire. Bien avant que le mot « holistique » fasse son apparition dans le vocabulaire progressiste, on pratiquait d'ores et déjà une intervention communautaire globale, une intervention qui tient compte simultanément du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent et de toute la personne et non pas de son seul problème, fut-il médical, social, économique ou autre. Cette caractéristique de l'intervention communautaire s'oppose à la vision technocratique que l'on retrouve dans les programmes gouvernementaux et un des enjeux de la participation du mouvement populaire et communautaire à la régionalisation des services de santé et des services sociaux est le maintien de l'intégrité de son action face à une tendance de la soumettre aux règles du fonctionnarisme.

Ceci m'amène à un autre phénomène, soit la prolifération du mouvement populaire et communautaire dans de nombreux nouveaux champs d'activité. À mon avis, cette orientation est très saine lorsqu'elle émane des personnes aux prises avec des problèmes.

Le développement communautaire à partir d'une initiative populaire est un autre élément clé qui distingue l'intervention communautaire.

Cependant, il semble y avoir une tendance à confondre l'organisation communautaire et les buts de l'intervention communautaire. À la dernière Conférence socio-économique de la région 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond), devant une demande d'un CLSC pour le financement d'une ressource au service des enfants présentant des problèmes de développement de communication, la ministre a réduit la demande de 60% en indiquant que la mise sur pied d'une organisation communautaire serait préférable à un programme gouvernemental parce qu'on pourrait atteindre les mêmes résultats à moindre coût...

Mais ce ne sont pas uniquement les cachets de sous-traitance et de « cheap labour » qui sont dangereux dans cette situation. Ce sont également l'absence de prise en charge par les personnes impliquées et l'absence de reconnaissance d'une intervention différente de celle pratiquée en milieu institutionnel. Bref, une charte en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies et un financement du Ministère de la Santé et des Services sociaux ne suffisent pas pour déterminer l'appartenance au mouvement populaire et communautaire.

Ce sont en fait les valeurs qui distinguent ce mouvement et son approche dite alternative. Les tendances et les conjonctures actuelles décrites dans ce texte en font hélas des valeurs marginalisées, à contre-courant de celles véhiculées dans les « ligues majeures ». Mais c'est justement parce que l'action du mouvement populaire et communautaire se passe dans les « ligues mineures » qu'il faut faire changer le cap, parce qu'il est actif précisément là où les gens ne déterminent pas les tendances et n'influencent pas les conjonctures, là où les gens en subissent plutôt les conséquences.

Ce sont en fait les valeurs axées sur la solidarité, la démocratie et la justice sociale qui offrent une possibilité de faire advenir une société plus égalitaire, débarrassée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir. Au delà de la simple dispensation de services, c'est ça pour moi le but du communautaire et c'est la tendance principale qui motive son action et mon militantisme.

-
- 1 Conseil canadien de développement social (1991), *La politique sociale dans les années 90*, Ottawa, 19
 - 2 Perrot, Geneviève, « L'entraide sociale organisée » comme concept fédérateur de l'intervention sociale, *Forum*, no 51, mai 1990.
 - 3 Van Schendel, Vincent et Christian Deblock, Le déficit budgétaire fédéral, *Relations*, novembre 1991, no 575, 282-284.
 - 4 Gareau, Jean-Marc (1990), *Le Programme Économique de Pointe St-Charles 1983-1989: La percée du développement économique communautaire dans le Sud-Ouest de Montréal*, Montréal, Institut de formation en développement économique communautaire, 30-32.
 - 5 Langlois, Richard (1990), *S'appauvrir dans un pays riche*, Montréal, Centrale de l'enseignement du Québec et Les éditions coopératives Albert-Saint-Martin, 7.
 - 6 Santé et Bien-être social Canada (1990), *Esquisse du Canada de demain: Rapport de l'Étude démographique*, 1, 44 .
 - 7 Conseil canadien de développement social (1991), *op cit*, 3-4.
 - 8 MacDonald, Dennis (1990), Government Roles, 106-108 et Young, Dennis (1990), Single Industry Towns, 55, *Sustainable Rural Communities in Canada* (Proceedings of Rural Policy Seminar #1, Saskatoon, October 11-13, 1989), [Michael E. Gertler and Harold R. Baker, Editors], Saskatoon, Saskatchewan, The Canadian Agriculture and Rural Restructuring Group.
 - 9 Provost, Monique et Deniger, Marc-André (1991), *Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté*, étude du bureau de Québec du Conseil canadien de développement social soumise au Groupe de travail pour les jeunes, texte ronéo, 46 pages, 3.
 - 10 Langlois, *op cit.*, 12-41.
 - 11 Bulletin de liaison de la Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, septembre 1989, 2.
 - 12 This Week in Business, *The Gazette*, Montréal, Monday, January 13th, 1992, 8-9.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice to ensure transparency and accountability. This practice is essential for both internal audits and external reporting.

Furthermore, it is noted that regular reconciliation of accounts is a critical step in the financial management process. By comparing the company's internal records with bank statements and other external sources, discrepancies can be identified and corrected promptly, preventing potential errors from escalating.

In addition, the document highlights the need for clear communication and collaboration between all departments involved in financial operations. This includes the finance, sales, and procurement teams, as well as external stakeholders such as suppliers and customers. Regular meetings and reports can help ensure that everyone is on the same page and that the organization's financial goals are being met.

Finally, it is stressed that a strong internal control system is vital for protecting the organization's assets and preventing fraud. This involves implementing strict policies and procedures, as well as conducting regular internal audits to assess the effectiveness of these controls.